

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00318

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE D'EDITION DE CATALOGUES D'EXPOSITION - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

Jean-François BARNIER, Jean-Alain BARRIER, Denis M. Μ. BARRIOL, M. Eric BERLIVET. Mme Sylvie FAYOLLE. M. Christian FAYOLLE. FRANCOIS, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK. M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON. M. Pascal GARRIDO. Μ. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD. M. Yves LECOCQ. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI. M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160617-D201600318/0-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20160713



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE D'EDITION DE CATALOGUES D'EXPOSITION - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Par délibération du 18 décembre 2014, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer le marché n° 2014 MAM 285.

Ce marché a été conclu sous la forme d'un marché fractionné à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Le marché a été attribué à FAGE Edition, 3 rue Camille JORDAN, 69001 Lyon qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cours d'exécution du marché il est apparu nécessaire de modifier par avenants le marché afin de disposer de plus de souplesse pour la fabrication des catalogues :

- avenant n°1 correspond à un ajout de prix unitaire pour un format de catalogue différent,
- avenant n° 2 intègre dans le Cahier des Clauses Particulières du marché des prestations de photogravure et la possibilité de variations dans les caractéristiques techniques des catalogues.

Ce nouvel avenant a pour objet de compléter ce dispositif en modifiant le Cahier des Clauses Particulières afin d'intégrer des prestations particulières de graphisme dans le cadre de sous-traitance.

Le marché ayant été conclu sans montant minimum ni montant maximum, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis pour ce type d'avenant.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n°3 au marché n°2014 MAM 285,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 au marché n°2014 MAM 285 conclu avec FAGE EDITION.</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016, chapitre 011.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD